

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 mars 2017 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 10	Présents : 6	Représentés : 1	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2017		<u>Date de la séance</u> : 27 mars 2017	
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Dominique LAGONOTTE, Lisa FRYK, Francine NEMA, Conseillers Municipaux			
<u>Étaient absents représentés</u> : Marie-France CHARLOPIN a donné procuration à François FRONTERA			
<u>Absents excusés</u> : Valérie ARBILLOT			
<u>Absents</u> : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
<u>Secrétaire de séance</u> : François de CUREL		<u>Président de séance</u> : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 27 mars 2017 à 20h40. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Monsieur de CUREL qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal des précédentes séances :

Monsieur le Maire résume les points principaux des comptes rendus des séances précédentes qui ne donnent lieu à aucune observation. Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2017-03/08 **Approbation de la conformité du Compte Administratif au Compte de Gestion 2016 et Approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016 (M14)**

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier en poste à Limours et que le Compte de Gestion 2016, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2016 de la Commune.

Les dépenses et recettes se décomposent comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	342 848.89 €	134 545.73 €
Titres émis	391 852.24 €	137 646.68 €
Résultat de l'exercice 2016	(excédent) 49 003.95 €	(excédent) 3 100.95 €
Résultat clôture 2015	461 776.82 €	- 85 031.73 €
Part affectée à l'investissement 2016	85 031.73 €	
Résultat global Clôture 2016	425 748.44 €	(déficit) - 81 930.78 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, M. François FRONTERA, à l'unanimité :

- Approuve la conformité entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif de l'ordonnateur,
- Approuve le compte administratif et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion,
- Approuve le compte de gestion du receveur.

2017-03/09 **Affectation du résultat du Compte Administratif 2016**

Considérant que le Compte Administratif 2016 présente :

- un excédent de fonctionnement de : 425 748.44 €
- un déficit d'investissement de : - 81 930.78 €
- un besoin de financement de la section d'investissement à : 81 930.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2016 de la façon suivante :

• Section d'Investissement RI - 1068 :	81 930.78 €
• Section d'Investissement DI - 001 :	- 81 930.78 €
• Section de Fonctionnement RF - 002 :	343 817.66 €

2017-03/10 Vote des taux d'imposition 2017

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter, pour l'année 2017, les taux d'imposition des taxes directes locales et de les conserver comme suit :

• Taxe d'habitation	6,23 %
• Taxe Foncière sur les propriétés bâties	9,13 %
• Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	27,88 %

et fixe la somme de 164 507.00 euros le produit fiscal attendu des impôts locaux, au titre de l'exercice 2017.

2017-03/11 Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune

Monsieur de Curel expose les différentes lignes des budgets de Fonctionnement et d'Investissement en dépenses et en recettes. Il détaille également les principaux travaux envisagés pour 2017 ainsi que le montant des subventions connues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	694 532.13 €
	Recettes	694 532.13 €
Section d'investissement	Dépenses	372 268.04 €
	Recettes	372 268.04 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2016	Dépenses	1 066 800.17 €
	Recettes	1 066 800.17 €

2017-03/12 Subvention de la Caisse des Écoles - Année 2017

Vu le projet de budget 2017 de la Caisse des Écoles et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder à la Caisse des Écoles une subvention de 2 000 € et prend acte que la dépense est prévue au BP 2017 à l'article 6573.

2017-03/13 Vote des Subventions aux Associations - Année 2017

Après l'exposé de Monsieur le Maire des demandes faites par les associations pour l'année 2017 et le rappel du montant alloué par le BP 2016 à l'article 6574, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition suivante :

Association	Montant 2017
Association des Familles de Saint Jean de Beaugard	1 000.00 €
COSB	1 200.00 €
Carrefour des Solidarités	280.00 €
La tomate contre la dystonie	150.00 €
Les Oisillons	50.00 €
Office du tourisme de la Vallée de Chevreuse	100.00 €
ADMR	350.00 €
Association des Anciens Combattants	150.00 €
DDEN	70.00 €
Office du tourisme du Pays de Limours	250.00 €
Amicale des Directeurs Généraux et des Secrétaires de Mairie	50.00 €
Ligue contre le Cancer	150.00 €
Total des subventions à verser :	3 800.00 €

2017-03/14 Indemnité de fonction des élus locaux (nouveau décret)

Suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant deux décrets relatifs aux indices dans la fonction publique et notamment l'indice brut terminal et considérant qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec les textes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de Maire au taux maximal de 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'Adjoints au Maire au taux de 6,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

2017-03/15 Mise en place du RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents du Conseil Municipal l'information sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qu'il faut adopter.

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe (IFSE)* liée notamment aux fonctions et une part variable (CI)* liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,
- d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} mai 2017

2017-03/16 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et propose au Conseil Municipal d'adopter l'opération suivante : « acquisition de mobiliers et de matériels pour la classe scolaire » de Saint Jean de Beauregard avec une réalisation pendant les grandes vacances scolaires.

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

	Mobiliers et matériels Classe scolaire	
Coût de l'opération en H.T.		4 210.20 € HT
Subvention DETR	50%	2 105.10 €
Autofinancement communal		2 947.14 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet concernant l'acquisition de mobiliers et de matériels pour la classe scolaire de Saint Jean de Beauregard, le plan de financement exposé ci-dessus et sollicite une subvention au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Programme 2017.

2017-03/17 CCPL - Modification Statutaire

La modification statutaire a pour objet la mise en conformité avec la loi dite « NOTRe » (du 7 août 2015), notamment en rajoutant les termes « la création d'office de tourisme » dans le paragraphe « Actions de développement économique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable concernant la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* Information sur l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Briis sous Forges près de la gare autoroutière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.